

Interpellation urgente

Noël en ville plutôt qu'en ligne : oui, mais encore faut-il que les commerces puissent ouvrir...

Jeudi 19 novembre, la Municipalité a relayé la pétition d'une trentaine de membres d'exécutifs communaux qui lance un appel pour soutenir les commerces de proximité, pour que nous achetions nos cadeaux de Noël auprès de nos commerçants dans nos villes et villages et renoncions à tout achat en ligne auprès des géants du web.

Le groupe PLR salue cette initiative qui vise à défendre notre tissu économique local et les nombreux emplois qui en découlent.

Il constate toutefois que, pour encourager cet effort commun qui devra faire venir les consommateurs dans les commerces locaux, la Municipalité n'entre toujours pas en matière sur les ouvertures des commerces les dimanches avant Noël. L'on nous a longtemps opposé qu'il n'y avait pas de demande à ce sujet, en particulier des petits commerces: or, nous avons appris que de nombreux petits commerces, soutenus également par la Société Coopérative des Commerçants Lausannois (SCCL), avaient fait une demande en ce sens à la Municipalité, à laquelle il n'a pas été donné suite.

La situation de cette année 2020 est compliquée dans tous les domaines et le commerce de détail n'est pas épargné. La fermeture des commerces des mois de mars et avril a bien sûr eu un impact sur le chiffre d'affaires annuel de ceux-ci. Il est connu que le mois de décembre est un mois particulièrement favorable pour les commerces qui réalisent en un mois le chiffre d'affaires de deux à trois mois. Cela a évidemment une influence sur la marche des affaires et le maintien de l'emploi dans ces commerces.

L'ouverture des commerces quelques dimanches avant Noël, qui pourrait se faire sur base uniquement volontaire, et dans le respect des règles de droit du travail, en particulier s'agissant des salaires payés aux employés, donnerait un peu d'air à ceux-ci dans cette année difficile. Cela donnerait aussi un peu d'air aux consommateurs qui pourraient bénéficier d'un jour de plus pour faire leurs courses, avec ainsi un meilleur respect de la distanciation sociale. Enfin, cela éviterait une distorsion de concurrence avec les commerces d'autres villes qui, eux, pourront ouvrir le dimanche, par exemple, à Montreux, à Berne ou encore à Genève (s'ils sont rouverts d'ici là). Ce serait un bon moyen d'encourager les consommateurs à consommer local et dans des commerces de proximité, plutôt que de passer leur dimanche devant leurs ordinateurs à faire leurs courses en ligne.

La Municipalité a fait usage, durant cette crise, de nombreuses mesures urgentes, notamment s'agissant de la requalification de l'espace public. Il apparaît qu'elle pourrait faire usage du droit qui lui est accordé par l'art. 12 al. 4 du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), qui lui permet d'octroyer des exceptions lorsqu'un motif d'intérêt public justifie une telle mesure. Intérêt public il y a, puisque la défense des emplois dans le commerce de détail, constitue un motif indubitablement. De plus, cette mesure n'aurait aucune incidence sur les finances de la Ville.

Le groupe PLR a donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle bien été contactée par des commerçants qui demandaient à ouvrir leurs commerces quelques dimanches avant Noël ?
2. Si oui, pour quelles raisons la Municipalité ne veut-elle pas entrer en matière ?
3. Dans le cadre de son action Noël en ville plutôt qu'en ligne, la Ville ne considère-t-elle pas que cette mesure urgente pourrait donner de l'air aux commerçants lausannois, et surtout aider à préserver l'emploi dans ces commerces ?

D'avance, nous remercions la Municipalité pour ses réponses à nos questions.

Lausanne, le 24 novembre 2020

Florence Bettschart-Narbel
Groupe PLR